

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2019

---

## CLARIFICATION DE DISPOSITIONS DU DROIT ÉLECTORAL - (N° 2208)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 41

présenté par  
M. Gouffier-Cha

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« des candidats ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.